



Plus value résidence secondaire

Par **Elytre**, le **16/10/2020** à **12:50**

Dans le cas d'une vente de la maison secondaire la plus value serait de 36,2% soit sur la seule plus value ou bien sur presque la totalité du bien

Au bout de combien de temps le fisc considère que vous êtes en résidence principale moins de 1 an ou plus

merci

Par **Visiteur**, le **16/10/2020** à **14:27**

Bonjour

L'impôt est calculé sur la plus-value uniquement.

Si vous en faites votre résidence principale, 1 an, c'est à peu près cela, comme rien dans les textes ne le précise, il est important de respecter plusieurs éléments...

- Résidence principale au moment de la vente, soit plus de 6mois dans l'année
- Adresse fiscale de la déclaration de revenus.

Idem pour l'avis de taxe d'habitation.